

ment pratique, dont l'a traité surtout M. Barnard, méritent certainement toute l'attention du public sérieux.

Cependant les journaux n'en ont point ou presque point parlé; nos législateurs et nos ministres, absorbés par la politique, n'ont pas eu le temps de s'en occuper, et notre agriculture est toujours dans l'ornière et dans l'abandon.

Il s'agit, dit-on, de refondre notre loi d'agriculture à la prochaine session de la Législature.

Il est donc opportun de rappeler ce que des hommes compétents ont dit sur les défauts de notre organisation agricole, et d'appeler la plus sérieuse attention sur les modifications si désirables qu'elle devrait recevoir.

C'est un fait admis, que malgré les quelques progrès réalisés, surtout dans certaines parties de la province, l'état de l'agriculture y est encore déplorable.

Quelle en est la cause? Le cultivateur canadien-français manque-t-il d'intelligence, d'adresse, de force ou de courage? Non, mais les plus mauvais exemples de pratique agricole ont constamment frappé ses yeux depuis son enfance, et son esprit est tout imbu des idées les plus fausses en économie rurale; voilà la cause du mal.

Or, l'éducation pratique de tout un peuple ne se refait pas aisément et tout d'un coup. Depuis 20 ans, divers moyens ont été employés pour activer le progrès agricole: écoles irrigées, sociétés d'agriculture encouragées, concours provinciaux et de comtés, conseil d'agriculture établi, etc., etc. Mais ces moyens n'ont pas produit des résultats proportionnés à l'argent qu'ils ont coûté. (Au dessus de \$2,000,000).

Pourquoi ce manque de succès?

La cause principale est la déféction de notre organisation agricole.

En effet, (10) à la tête de toute l'organisation se trouve le commissaire de l'agriculture et des travaux publics: c'est lui que la loi charge de donner le mouvement à tous les rouages de l'administration: d'examiner les résolutions du conseil d'agriculture, de surveiller les sociétés d'agriculture, etc., etc. Or, il arrive souvent que les aptitudes, les études et les occupations de ce ministre sont complètement étrangères à l'agriculture. Il a bien des aviseurs dans le conseil d'agriculture, mais il n'assiste jamais ou presque jamais à leurs délibérations. Du reste il est assujéti à toutes les exigences et à toutes les vicissitudes de la politique. Quelquefois même il perd son portefeuille de ministre avant d'avoir eu le temps d'aviser aux améliorations agricoles.

Ajoutons, pour être impartial, que le voudrait-il, il ne le pourrait, tant sont multiples les affaires de son département.

Il est vrai qu'il délègue la surveillance des écoles et des sociétés d'agriculture au conseil d'agriculture.

(20. *Conseil d'agriculture.*) Les membres de ce conseil, au nombre de 23, ne sont pas rétribués et ne sont responsables à personne. Il y en a de dix à quinze qui assistent ordinairement aux assemblées. (Il y en a trois par année, et parfois le conseil est convoqué extraordinairement). Voilà le corps auquel est confié la direction des sociétés d'agriculture, l'initiative de plusieurs mesures importantes, la surveillance des écoles, etc. Le conseil reconnaît lui-même son insuffisance pour tant de travail et de soins. L'unité manque à ses travaux; la suite à ses décisions. Rien d'étonnant: c'est un corps d'aviseurs, qui n'est jamais au complet, et aux délibérations duquel n'assiste pas celui qui est chargé de les mettre à effet.

(30. *Sociétés d'agriculture.*) Il y en a de 75 à 80 d'organisées chaque année. Moyennant une souscription de 266 piastres, chaque société de comté reçoit du gouvernement \$666 00. Elles s'organisent et se gouvernent elles-mêmes. Ce manque de surveillance et de direction par un homme compétent, fait que la plupart sont peu utiles, ou ne servent que les spéculateurs.

(40. *Ecoles d'agriculture.*) Il y en a trois dans la province. Elles reçoivent ensemble \$6,000.00 des fonds publics, plus \$1,800 pour 30 bourses destinées à leur attirer des élèves: c'est-à-dire \$7,800.00

Ici comme aux Etats-Unis le préjugé qu'une éducation n'est pas nécessaire au cultivateur, empêche les élèves d'aller aux écoles d'agriculture. De 1873 à 1879, 44 élèves (dont plusieurs avant la fin du cours) sont sortis de l'école de Ste Anne, la plus ancienne et la plus importante des trois. De ce nombre 33 seulement ont embrassé à leur sortie la carrière agricole. C'est donc 4 $\frac{1}{2}$  élèves par année. A ce compte il faudrait des siècles pour généraliser l'amélioration de la culture par les écoles spéciales.

Lansing au Michigan, fait exception; les élèves fréquentent cette école. Deux motifs les attirent: leur travail est payé à dix cents l'heure, et les professeurs se transportant à différents endroits de l'Etat, pour donner des conférences sur l'agriculture, font connaître leur école avantageusement. Ailleurs dans les Etats, malgré les sommes énormes dépensées pour les écoles d'agriculture, elles sont désertes.

Quels moyens faudrait-il employer pour agir sur la masse des cultivateurs, pour combattre les défauts de leur culture et les pousser dans la voie des bonnes pratiques agricoles?

#### MOYENS A PRENDRE.

Ces moyens sont multiples. Pour être efficaces, ils doivent atteindre le cultivateur actuel du sol, ses enfants à l'école primaire, modèle ou académique, son fils au collège industriel ou classique, et ses fils travaillant avec lui sur sa terre.

1er MOYEN.—*Surintendant ou directeur de l'agriculture.*

A la tête de l'organisation il faut un homme en dehors des exigences et des vicissitudes de la politique, un homme spécial, connu par ses antécédents comme agronome praticien, qui consacre son temps et son zèle à l'amélioration de l'agriculture, et qui soit l'âme de tout le système de notre administration agricole.

Il serait à l'agriculture ce qu'est le surintendant à l'éducation. Président du conseil d'agriculture, ou secrétaire avec voix délibérative, ayant au moins deux assistants-secrétaires, il soumettrait les questions les plus opportunes à la discussion, et contribuerait à mettre de l'unité et de la suite dans ses résolutions. Il surveillerait constamment l'observance de la loi et des règlements du conseil.

On a tenté de remplacer le Surintendant de l'éducation par un ministre à portefeuille: l'essai a prouvé la nécessité du Surintendant tel que nous l'avons: on y est revenu. Ce qui est nécessaire à l'éducation, l'est à l'agriculture. L'idée de surintendant ou directeur de l'agriculture, comme on voudrait l'appeler, n'est pas nouvelle. Elle est suggérée par le rapport si remarquable, (signé par J. C. Taché, président) de l'assemblée législative en 1850: elle l'a été par le Major Campbell, et par MM. Barnard et l'abbé Provancher.

Le progrès de l'agriculture est trop important, et trop difficile à généraliser, pour ne pas requérir la constante application d'un homme spécial.

Ce ne sera pas déprécier l'éducation populaire, telle que nous l'avons eue depuis des années, que de soutenir que l'éducation agricole doit avoir sur elle la primauté. Notre génération qui lit n'est guère supérieure à sa devancière. Si elle cultive un peu mieux, elle ne le doit pas à son école; et si elle avait été formée à la pratique agricole, comme les écossais ou les belges, elle occuperait plus de bras à la culture des terres, et retirerait trois fois autant de produits (le Major Campbell, pensait que les terres de la province ne produisaient guère plus que le quart de ce qu'elles produiraient si elles étaient bien cultivées). Tout au moins la richesse rurale serait triplée, et nos campagnes pourraient nourrir le triple de leur population actuelle.